

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2683

Société : MUPRAS (RAM)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENDI Mohamed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0623 136021

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/06/2022

Nom et prénom du malade : BENDI Mohamed

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : affection ORL

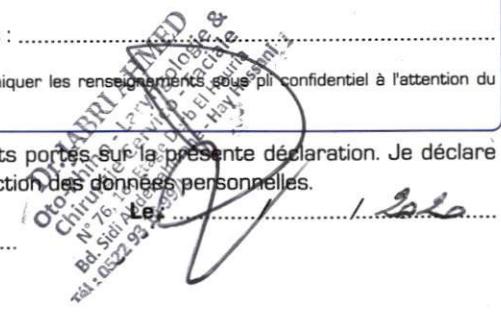
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

N° P19-

068646

ND: 31472

Optique

Autres

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/06/2020	SL		Général	JABRI AHMED Le "yngologie Centre de Santé Familiale Eric et Amal Hazzouri Hassouri

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

<p style="text-align: center;">RADIOLOGIE ANALYSE ASSANI ANF</p> <p style="text-align: center;">Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue</p> <p style="text-align: center;">Immeuble COMMERCIAL Route d'Azamour et B. Tél.: 05 22 90 10 065 22 8801 07 Fax : 05 22 93 32 13</p>		Date
		31/12/06

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Dr. Ahmed JABRI

Spécialiste O.R.L

Maladie et Chirurgie

Nez - Gorge - Oreille - Face et Cou

Exploration de l'audition - Endoscopie

Ancien praticien à l'hôpital 20 Août

Casablanca

الدكتور أحمد جابري

إختصاصي في أمراض و جراحة الأنف،

الأذن - الحنجرة - جراحة الوجه والعنق

تشخيص السمع - الفحص بالمنظار

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت

الدار البيضاء

Casablanca, le : ٢٦/٩/٢٠٠٣

RADIOLOGIE HAY HASSANI ANFA
Immeuble Communal Route
Route d'Azamour et Bd. Sidi Abderrahman
Tél.: 05 22 90 10 10/05 22 90 07 07 - Casablanca
Fax : 05 22 93 37 13



Si. Mohamed,

Atrophie objective grise,
(+ Vertige Céphalée -

Prise de fer

IRM oreille (ATI) + APC



1

W.H.S

0617 55636



Dr. O. Alami

Spécialiste en Radiologie
Lauréate de l'Université Nancy I
Ex Radiologue au CHU Ibn Rochd

Dr. N. Faris

Spécialiste en Radiologie
Lauréate de l'Université Nancy I
Ex Radiologue au CHU Ibn Rochd

26/06/2020

Facture N° 1790/06/2020

IF : 2221555

Nom patient : BENDI MOHAMED

Examen(s) réalisé(s) : IRM ROCHERS

Date Examen(s) : 26/06/2020

Montant TICKET MODERATEUR : 500,00 DH

Montant Produits : 500,00 DH

**ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
MILLE DIRHAMS**

RADIO PANORAMIQUE DENTAIRE

NUMÉRISÉE

DOPPLER COULEUR ET ENERGIE





Dr. O. Alami

Spécialiste en Radiologie
Lauréate de l'Université Nancy I
Ex Radiologue au CHU Ibn Rochd

Dr N. Faris

Spécialiste en Radiologie
Lauréate de l'Université Nancy I
Ex Radiologue au CHU Ibn Rochd

26/06/2020

PATIENT : BENDI MOHAMED
EXAMEN(s) REALISE(s) : IRM ROCHERS

Cher Docteur,
Je vous remercie de nous avoir adressé votre patiente dont voici le résultat de l'examen.

IRM DES ROCHERS

INDICATION

Acouphènes, vertige et céphalées.

TECHNIQUE

Sagittales T1 Flair.

Axiales T2, T2 Flair, T2* et diffusion.

Axiales Fiesta.

Axiales et coronales T1 après contracte.

L'examen est fourni sur film et CDRW.

RESULTATS

- ✓ Aspect normal de la fosse postérieure et de l'encéphale.
- ✓ Aspect normal des paquets acoustico faciaux au niveau cisternal et intra canalaire.
- ✓ Les conduits auditifs internes sont normaux.
- ✓ Le nerf cochléaire est de taille normale et symétrique des deux côtés.
- ✓ Hypersignal T2 normal du vestibule, de la cochlée et des canaux semi circulaires.
- ✓ Absence de prise de contraste des nerfs cochléo vestibulaires et labyrinthique.
- ✓ Aspect normal de l'aqueduc du vestibule.
- ✓ Comblement de la caisse de tympan, droite.

AU TOTAL

Otite moyenne droite.

Absence d'anomalie par ailleurs.

RADIOLOGIE HAY HASSANI ANFA
Immeuble Communal Route
Immeuble Fraternité Abderrahmane
Route d'Azemmour - Casablanca - Tél. : 05 22 90 10 10 - 05 22 90 07 07 - Fax : 05 22 93 37 13
Tél. : 05 22 90 10 10 - 05 22 90 07 07 - Fax : 05 22 93 37 13